Nantes Métropole

Département des ressources humaines **Décision n° 2024-350**

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi d'ingénieur intégration flux applicatifs et décisionnel au département des ressources numériques

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au département des ressources numériques, un emploi d'ingénieur intégration flux applicatifs et décisionnel, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Activités d'étude :
• identification et évaluation des différents scénarios d'interfaçage possibles entre les applications
• définition / conception des interfaces inter-applicatives sur les plans fonctionnel et technique
• étude des besoins concernant des systèmes décisionnels, force de proposition quant à l'implémentation des solutions.
Activités de réalisation sur les flux inter-applicatifs et les solutions décisionnelles :
• production des documents de spécifications,
• organisation des développements conformément aux engagements de planning pris au sein des différents projets
métiers, que ce soit en régie ou en réalisation déléguée
• intégration technique et recette.
• maintenance en conditions opérationnelles et de sécurité des solutions réalisées

Activités dans un rôle d'expertise et d'assistance :
• mise en place d'un cadre organisationnel et technique visant à l'industrialisation de la mise en oeuvre de flux interapplicatifs
• réalisation d'une veille sur les bonnes pratiques et l'état de l'art des flux entre applications
• participation à la conception des cadres d'urbanisation liés à la gestion des flux

Décide,

Article 1 : L'emploi d'ingénieur intégration flux applicatifs et décisionnel au département des ressources numériques est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs, à savoir au minimum 395 et au maximum 826, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 17 AVR. 2024

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

02/05/2024

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240417-2024_350DEC-AU
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024